DOSSIER D'INSCRIPTION

AUVERGNE KRAV MAGA

FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2023-2024

NOM :	
PRENOM :	
ADRESSE :	N°, RUE : CODE POSTAL : VILLE :
PROFESSION :	
DATE DE NAISSANCE :	
LIEU DE NAISSANCE :	
TELEPHONE :	
ADRESSE MAIL :	
DROIT A L'IMAGE :	J'accepte d'être photographié(e) et/ou filmé(e) dans le cadre des activités de l'entreprise AKM (entrainement, stage, reportage…) et que ces images puissent être diffusées sur le site web et la page FACEBOOK d'AKM et sur le site et la page FACEBOOK d'IKMF et IKMF FRANCE. **OUI – NON (rayer la mention inutile)**

FAIT A ……. **SIGNATURE :**

LE ……

Documents à fournir :

- La présente fiche remplie et signée
- Décharge signée
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Extrait de casier judiciaire N°3 (document à présenter, qui ne sera pas conservé par AKM)
- Une photo d'identité récente

NE PAS REMPLIR CETTE PARTIE DU DOCUMENT
Photo d'identité récente O *Extrait casier judiciaire O* *Certificat médical O* *Décharge O*

DECHARGE

Valable sur la période du 14 septembre 2023 au 30 juin 2024

JE SOUSSIGNE(E) :

NOM/PRENOM : ……..

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :…….

ADRESSE :…….

DECLARE :

- Participer à des cours de KRAV MAGA dispensés par M. Sylvain GIRAUD.
- Avoir parfaitement conscience que le Krav Maga est une discipline de combat et que certains coups peuvent être portés lors des entraînements, avec mesure et de manière maîtrisée, en respectant son partenaire et en s'adaptant aux équipements de protection qu'il porte ou non.
- Avoir parfaitement conscience que dans l'apprentissage des techniques de Krav Maga, les agressions sont simulées de la façon la plus réaliste possible, mais toujours en modérant ses gestes et dans le respect du partenaire.
- Ne pas présenter de problème physique ou de santé particulier rendant la pratique d'une discipline de combat, et notamment du Krav Maga, manifestement inadaptée.
- S'engager à informer immédiatement M. Sylvain GIRAUD de tout problème physique ou de santé nouveau le concernant, qui pourrait intervenir pendant la durée de validité de la présente décharge.
- Avoir été averti par l'instructeur qu'il était vivement conseillé de prévoir l'équipement suivant pour pratiquer le Krav Maga :

  coquille
  protège-tibias
  protège-dents
  mitaines et/ou gants de boxe

En conséquence, le participant décharge expressément M. Sylvain GIRAUD de toute responsabilité en cas de blessure, lésion, accident, dommage ou de toute autre forme de préjudice qui pourrait lui être occasionné en rapport avec l'activité exercée pendant la durée des cours de KRAV MAGA.

FAIT A
LE
« Lu et approuvé »